

Dossier spécial grippe H1/N1

Luc Chatel a présenté mardi 17 août le dispositif de prévention

mis en place à la rentrée*.

La première partie du plan concerne l'information et la protection. Un dépliant sera diffusé à 12 millions d'exemplaires et permettra d'informer les familles sur les mesures prises et les précautions pour éviter la contamination : lavage des mains, des poignées de porte, utilisation de mouchoirs en papier, gestes de protection (éviter de s'embrasser, de se serrer la main, se couvrir la bouche quand on tousse...). Une information sera donnée en classe.

Le plan détaille ensuite la conduite à tenir en cas de suspicion de cas dans l'école. L'élève ou le personnel manifestant des symptômes grippaux doit être isolé et renvoyé à son domicile et, précise la circulaire, l'IEN doit être prévenu, ainsi que les écoles avoisinantes. Dès que 3 cas surviennent en moins d'une semaine « dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées », les cas sont dits groupés. Le directeur d'école doit alors prévenir la DDASS, recenser les personnes proches pour qu'elles consultent rapidement, prévenir l'inspection académique qui avertit le préfet. Ce dernier peut alors décider une fermeture de l'établissement au moins après 6 jours, et décidera ensuite de sa réouverture. Au plan national, une mesure de fermeture générale pourra être décidée par le centre interministériel de crise. Enfin, dans ce cas, des dispositions nationales et locales sont prises pour assurer les continuités administrative et pédagogique. France 5 et France Culture diffuseront des émissions pédagogiques et le CNED et l'Académie en ligne proposeront des modules.

Le SNUipp s'est adressé au ministre pour demander une concertation qui permettrait de préciser les points restant flous : la question des fratries, la protection des enseignantes enceintes, la conduite à tenir par les enseignants dont les propres enfants seront atteints, l'organisation des ramassages scolaires, les remplacements, la vaccination des enseignants, les moyens d'action des enseignants qui seront référents. Le ministre a mis en avant lors de sa conférence de presse le rôle des personnels de santé. Or on sait que leur nombre dans l'enseignement primaire est totalement insuffisant. Comment les enseignants des écoles pourront-ils pallier ce manque ? D'autre part, le ministre a affirmé que la cantine relève « d'une activité partagée », on peut supposer que la récréation en est une autre et donc la définition des cas groupés pourrait, pour les écoles maternelles et élémentaires, devenir « 3 cas dans l'école ». Autant de questions à trancher dès les premiers jours de la rentrée !

Dans notre département, une circulaire de l'IA est en cours de rédaction et sera envoyé prochainement dans les écoles. Un logiciel permettant le recensement des différents cas sera mis en place par l'IA. Les Maires seront réunis sur ce sujet par le préfet le mercredi 02 septembre.

Publiées tardivement, les instructions relatives à la pandémie grippale répondent à de nombreuses questions des personnels. Mais elles laissent de côté une question qui devient maintenant centrale : la protection du personnel.

En effet, aucune information encore concernant la vaccination des enseignants alors que d'autres ministères lancent des enquêtes auprès de leurs agents pour les vacciner (notamment le Ministère de la Justice).

Les textes officielles :

- ▶ Circulaire ministérielle à l'attention des directeurs d'écoles et des équipes pédagogiques : Impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir (à paraître : attente de lien)
- ▶ Circulaire ministérielle du 31 juillet 2009 :Note aux directeurs d'écoles et professeurs [Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A \(H1N1\) – Diffusion des gestes barrières dans les classes](#)
- ▶ « Comment informer les familles ? Comment protéger les élèves ? Quels sont les gestes barrières ? »
Autant de questions abordées dans [le 4 pages d'information édités par le ministère.](#)
- ▶ [Existe t-il des populations à risque de complications lors d'infections par des virus grippaux ?](#)

Les dernières circulaires du BO 31 du 27 août 2009

- ▶ Pandémie grippale : [impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir](#)
- ▶ [Rôle des personnels de santé dans le cadre d'une pandémie grippale](#)
- ▶ [Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A/H1N1 - Diffusion des gestes barrières dans les classes.](#)

Les ressources de référence :



[Les informations du ministère de l'éducation Nationale](#)



[Site interministériel face au risque](#)



[Guide pratique de la vie quotidienne](#)



[Ministère de la santé et des sports](#)



[Institut national de la prévention](#)



[Ministère des affaires étrangères](#)
